



JUILLET 1986

No 11

Madame,

Mademoiselle,

Monsieur,

membres de la corporation

" Association pour la protection de l'environnement du Lac Jally inc.",

Bonjour!

Les administrateurs vous demandent d'assister à l'assemblée
générale annuelle de votre corporation qui aura lieu

LE DIMANCHE 10 AOÛT 1986,

À LA SALLE PLAGE JALLY,

À COMPTER DE 9.15 HEURES.

1- Fosses septiques.

Récemment, trois propriétaires (Mme Lucie Gervais, Roger Coulombe et Rodolphe Gervais) effectuaient l'installation d'une fosse septique conforme aux normes du ministère de l'Environnement. Roger se dit des plus satisfait du travail. Le champ d'épuration, dit-il, a même amélioré le relief de son emplacement. J'aurais aimé rencontrer Mme Lucie et Rodolphe; je suis sûr qu'il doit se sentir soulagé. Selon des sources dignes de foi (pour employer le cliché bien connu) d'autres entrepreneurs des travaux similaires bientôt.

L'Association se réjouit de ce geste et encourage les autres à réaliser leur projet.

2- Regénération des rives

Ce printemps, l'Association a répété l'organisation et la tenue d'une journée de renaturalisation des rives. Sous une température plutôt maussade, les vaillants planteurs ont réussi à distribuer et à planter les milliers de boutures reçues la veille du ministère de l'Environnement.

Félicitons les propriétaires qui, en acceptant de renaturaliser la rive de leur emplacement, travaillent à la protection et à l'amélioration de l'environnement du lac et à la préservation de sa faune.

Au nom des membres, le Bulletin remercie tous les bénévoles qui, d'une manière ou d'une autre, ont rendu cette journée possible et assuré son succès. Le Bureau de direction invite les propriétaires à penser à l'opération de printemps prochain.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1- ouverture de l'assemblée
- 2- adoption de l'ordre du jour
- 3- lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 9 juin 1986
- 4- rapport du conseil d'administration
- 5- proposition d'amendements aux statuts et règlements
- 6- élection des administrateurs
- 7- divers: propositions, résolutions, mandats émanant de l'assemblée
- 8- levée de l'assemblée à 11.15 heures

Fait à Sillery, ce vingt-cinquième jour de juillet 1986.

Le Secrétaire

N O T E S

3- Embarcations motorisées

Autant l'on est heureux de souligner les efforts de ceux qui, soit par la renaturalisation de leur rive, soit par l'installation de fosses septiques, soit par toute autre action contribuent à la protection du lac et de son environnement, autant déplore-t-on la réapparition malheureuse d'un canot moteur à très forte cylindrée.

Nous voulons rappeler (la preuve en a déjà été faite) que la pratique du ski aquatique sur notre lac est dangereuse pour les baigneurs et les adeptes de la planche à voile et du voilier, détériore les rives, contribue à détruire la faune aquatique et terrestre et que les membres, sensibilisés à tous ces inconvénients, tolèrent de moins en moins toute forme d'atteinte à la qualité de l'environnement.

Alors que les propriétaires de tels canots moteurs ont retiré le leur et que le propriétaire de Plage Jally en interdit l'entrée, il est inadmissible que des visiteurs posent des gestes qui vont à l'encontre des buts de l'Association ou qui compromettent les efforts de ses membres pour régénérer leur lac, sa faune et sa qualité de vie.